

## ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS  
A M. L'ADMINISTRATEUR

## ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

## L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

## RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS  
NE SONT PAS RENDUS

## ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

## AUJOURD'HUI :

La guerre au Dahomey.

Les Fêtes de Lille.

Incendie dans la Loire.

## PROPOS DU LUNDI

Au moment où j'écris, tout est en fête dans cette cité Marescot qui, de son nom officiel, s'appelle « le Cottage ».

Pourquoi donc « Cottage » et non pas « cité Marescot » ? Ah ! c'est que là-dessus, il y a deux influences et deux personnalités bien distinctes : M. Marescot a eu l'idée, mais la société du « Cottage » a apporté l'argent. Cette dernière affirme que, sans elle, M. Marescot ne serait arrivé à rien qui vaille. M. Marescot tâche de démontrer et de faire démontrer le contraire par M. Ravarin.

C'est un échange de bons procédés. M. Ravarin se fait là une petite popularité électorale qui ne lui sera sans doute pas inutile, maintenant qu'au cinquième arrondissement il semble avoir cessé de plaire. Et si M. Ravarin trouve un mandat quelconque dans un coin de la cité Marescot, peut-être alors aidera-t-il M. Marescot à trouver un ruban rouge. Voyez comme tout devient compliqué quand on se met à regarder les dessous des cartes.

La situation politique dans ce petit coin de la commune d'Oullins est d'autant plus originale que les constructeurs du « Cottage » — ceux qui ont donné, non pas leur avis et leurs idées, comme M. Marescot, mais leur argent, lequel argent a servi à élever les maisons déjà construites, — ces constructeurs-là appartiennent au parti réactionnaire et cléricale le plus militant du Lyonnais. Il suffit de nommer M. le baron Chaurand, M. Crétinon et M. Flory pour être fixé sur les sentiments de MM. les membres du conseil d'administration de la société « du Cottage ».

Voilà donc une institution philanthropique conçue par des centre-gauchers et exploitée par des cléricaux avérés : on ne dira pas que ces messieurs ne s'occupent pas d'améliorer le sort de l'ouvrier. Il est même probable qu'à un moment donné, on proclamera très haut les noms des réactionnaires qui, par le fait, font de si bon socialisme, — si bon, qu'on serait bien ingrat de ne pas, en récompense, leur rendre le maniement de la queue de la poêle où nous serions si bien frits.

Bah ! peu importe de quel côté vient le bien quand le bien est fait. Des cités ouvrières comme la cité Marescot sont excellentes, — et ce n'est pas parce qu'elles sont bâties avec l'argent des pires ennemis de la démocratie qu'elles seront un danger pour nos institutions démocratiques. D'ailleurs, ce placement financier étant excellent, les travailleurs n'ont pas même à avoir grande reconnaissance pour ceux qui se sont fait, en les aidant, du revenu à sept ou huit pour cent.

Et, dans ces conditions, je voudrais que tous les capitalistes du pays passassent par la cité Marescot, pour voir combien il leur serait facile d'en faire autant — et même à meilleur marché.

Car il est un peu cher ce loyer de vingt-cinq francs par mois qu'il faut payer pendant quinze ans de sa vie pour arriver à se dire : « Je suis chez moi, le toit que j'habite sera celui de mes enfants, — et par mon travail et mon éco-

nomie je suis devenu, moi aussi, propriétaire ! »

C'est quatre mille cinq cents francs qu'un bout de quinze ans l'ouvrier aura versés. Il semble que la somme pourrait être moins forte, car les maisons légèrement bâties ne valent peut-être pas ce prix-là. La véritable philanthropie, celle, par exemple, qui pourrait procéder de l'initiative du gouvernement, ne serait-elle pas, au contraire, de ne rien gagner du tout sur les frais de construction de ces cottages et sur le taux actuel — à trois pour cent — de l'intérêt que représente la longue durée de l'amortissement ?

Dans ces conditions, il y aurait, un peu partout, aux environs des grandes usines, des villages ouvriers devenus des villages de petits propriétaires. Je sais bien que le parti ouvrier, n'en est pas, actuellement, à ces idées-là et qu'il rêve plutôt d'un collectivisme sous la loi duquel il n'y aurait plus de propriétaires du tout.

Eh ! c'est fort beau en théorie cela, mais il n'a pas encore fait son apparition le réformateur social qui fera perdre aux plus ardents collectivistes le sentiment du tien et du mien.

Ce sentiment-là est inné chez l'homme comme chez l'animal. Allez prendre à l'un ou l'autre, allez prendre à l'autre sa femme — et c'est la bataille : ce sera toujours la bataille. Et puis, le collectivisme, à moins que le monde moderne ne fût plus qu'un grand couvent ou un immense bagne, — et alors, pas la peine de le réformer — le collectivisme ne serait jamais qu'une réforme passagère, un état de transition qui conduirait à une autre distribution et une autre conservation de la propriété. — Quand l'ouvrier — en plein collectivisme — aura plus travaillé que son voisin, forcément, il aura procédé à une épargne qui, — réglementée comme vous voudrez — sera forcément un commencement de capital et d'inégalité, c'est évident. Un régime social qui interdirait cette épargne et cette inégalité supprimerait tout travail, tout effort, toute initiative, — et nous ramènerait à l'état sauvage — à un état pire que l'état sauvage.

Non, on ne doit pas, on ne peut pas lutter contre ce sentiment de la propriété qui est peut-être un des plus impérieux de la nature. C'est pour cela que des institutions comme le « Cottage » sont excellentes et que notre seul regret est de les voir actuellement servir de réclame et de moyen de propagande soit à des cléricaux, comme MM. Chaurand et Crétinon, soit à des centre-gauchers, alliés surnois de ces cléricaux-là, comme M. Ravarin.

Mais je le répète : qu'importe celui qui aide à la marche en avant de la démocratie — pourvu que la démocratie marche et s'élève !

PAUL BERTINAY.

## LA POLITIQUE

A l'heure présente, après les succès obtenus par nos armes, l'entrée victorieuse du colonel Dods dans Abomey n'est plus douteuse, même si Behanzin tente un suprême effort pour défendre sa capitale.

Le moment est donc venu de décider quelles conséquences la France veut donner à l'expédition que la mauvaise foi du roi de Dahomey avait rendue nécessaire ; car il l'importe que nous en ayons fini dans le golfe du Bénin, et que nous ne soyons pas exposés à des complications ultérieures.

Tout d'abord, on doit repousser absolument l'idée de coloniser un pays malsain, situé sous l'Equateur, où les hommes de race blanche sont tués rapidement par le climat.

Nous n'avons sur la côte des Esclaves que des intérêts commerciaux très restreints, et ce serait une véritable folie d'installer dans ces parages une administration française.

La pensée de s'entendre avec Behanzin, en signant avec lui un traité quelconque, doit également être écartée, d'abord parce que nous sommes fixés sur la valeur des engagements pris par ce souverain nègre ; et, en second lieu, parce que l'organisation actuelle du Dahomey serait un danger permanent, si elle n'était pas brisée complètement.

Nous ne pouvons pas laisser subsister un système absolument militaire faisant vivre le peuple dahoméen grâce au pillage de ses voisins réduits en esclavage.

Behanzin et ses lieutenants, les Cabécères, doivent disparaître, en même temps que les abominables sacrifices humains, de façon à rendre la sécurité à cette partie de l'Afrique, en ramenant les habitants du Dahomey vers l'agriculture.

Deux solutions s'offrent alors. On peut joindre le Dahomey au territoire des Egbas, qui sont limitrophes et qui n'ont pas de roi, en créant de la sorte une confédération soumise à notre protectorat, qu'assurerait la présence à Abomey d'un résident entouré par quelques troupes noires sénégalaises.

Ou bien on peut annexer le royaume du Dahomey à celui de Porto-Novo et y faire régner notre allié, le roi Toffa, qui est, par parenthèse, un oncle de Behanzin. En tous cas, c'est le moment de montrer de la prévoyance et de tirer parti de la campagne conduite par le colonel Dods avec autant d'habileté que d'énergie.

Nos soldats ont glorieusement combattu. Pour récolter les fruits de cette marche si pénible et si brillante de notre drapeau, il faut se rappeler à Paris le mot célèbre : « Bien taillé ; il s'agit de coudre, maintenant. »

La prise d'Abomey doit être la fin du royaume du Dahomey.

JEAN-CLAUDE.

## DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

## Informations Politiques

Paris, 9 octobre.

## LES VOYAGES DE M. CARNOT

Extrait du compte rendu du *Figaro* sur le voyage de M. Carnot à Lille :

Un personnage officiel m'explique pourquoi M. Carnot voyage si souvent. Plus que toutes les lois, plus que tous les votes, il travaille pour la République, qu'il synthétise royalement. Ceux qui aiment acclamer satisfont leur goût.

On est sûr qu'il ne trahira pas. Il est digne ; il salue les gens comme s'il les connaissait, et toutes les personnes sur lesquelles il promène son sourire sont gagnées à la République.

S'il voyage beaucoup, il ne voyage pas encore assez ; il ne voyagera jamais trop.

## UNE PÉTITION ORIGINALE

Une pétition originale a été adressée à la Chambre. Ses auteurs qui sont partisans de la réforme de notre système fiscal dans le sens d'un dégrèvement des objets de première nécessité, émettent l'idée que l'Etat ne permette plus aux citoyens de se baigner dans la mer sans payer. L'impôt appartient à l'Etat, disent ces subtils réformateurs. Exiger une rédevance des baigneurs, comme l'Etat en exige une des chasseurs, quel de plus juste ?

## LA GUERRE CIVILE AU VENEZUELA

Un télégramme de La Guayra, adressé au ministre de la marine et reçu hier matin rue Royale, annonce que le docteur Vil-

gas, président intérimaire de la République de Venezuela, s'est réfugié à bord du croiseur français, *Le Magon*, de la division de l'Atlantique, commandé par le capitaine de vaisseau de Barbeyrac Saint-Maurice.Le *Magon* croisait dans les eaux vénézuéliennes depuis le commencement de la guerre civile.

On sait que le général Crespo, chef des insurgés, est entré en vainqueur à Caracas à la suite de la bataille décisive de Lostekes et que les membres du gouvernement ont dû prendre la fuite.

## M. THIVRIER CONDAMNÉ

Montluçon, 9 octobre.

Le tribunal correctionnel de Montluçon a condamné hier M. Thivrier, député, à seize francs d'amende pour avoir voyagé sans billet sur la ligne du chemin de fer économique de l'Allier.

## Nouvelles Militaires

Paris, 9 octobre.

Les commissions de classement des officiers pour l'avancement et la Légion d'honneur et les candidats à l'Ecole militaire vont se réunir bientôt.

Les commissions régionales pour l'infanterie ont déjà terminé leurs travaux.

Les commissions générales pour les autres armes se réuniront à Paris le 24 octobre, et seront présidées : pour la cavalerie et les remontes, par M. le général Loignon ; pour l'artillerie et le train des équipages, par M. le général Ducos de la Hite ; pour le génie, par M. le général Gillon ; pour la gendarmerie, par M. le général Répecaud ; pour l'intendance, par M. le général de Coles ; pour le service de santé, par M. le général Davout d'Austerlitz ; pour les archivistes, par M. le général Négrier ; pour le recrutement et le personnel administratif de l'armée territoriale, par M. le général Coiffé ; pour la justice militaire, par M. le général Villain ; pour le service vétérinaire, par M. le général Ducos de la Hite ; pour les comités techniques et écoles militaires, par M. le général de Guiny.

La commission supérieure de classement, présidée par M. le général Saussier, se réunira le 14 novembre.

Le ministre de la guerre d'Italie, à la suite des grandes manœuvres militaires qui viennent d'avoir lieu, a reconnu qu'il était nécessaire d'apporter des modifications à l'organisation actuelle de l'armée concernant les dépôts des régiments et des districts.

C'est le général Bogliolo qui est chargé d'étudier ces réformes.

Nous croyons pouvoir dire qu'il est question de donner aux districts les mêmes attributions qu'aux bureaux de recrutement français ; de supprimer les dépôts régimentaires ; de licencier les compagnies permanentes de mobilisation ; enfin de faire du lieutenant-colonel le véritable officier supérieur commandant en second du régiment, en même temps qu'il remplirait les fonctions de rapporteur au conseil d'administration.

Les manœuvres qui se sont terminées hier en Bourgogne avec tant de succès ont mis de nouveau en pleine lumière un des officiers généraux de notre armée sur lesquels on compte le plus, le général de division d'Espèulles, qui commande actuellement la 4<sup>e</sup> division de cavalerie à Sedan. Le général d'Espèulles est un de nos plus anciens généraux de division ; sa promotion date de 1878 ; c'est M. de Freycinet qui l'a nommé général de brigade en 1870, à l'armée de la Loire, après une campagne brillante et pénible faite au début de notre guerre, à Wissembourg et à Reischaffen.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 9 octobre.

On commence à se préoccuper dans les couloirs de la Chambre — où les députés reviennent peu à peu — de l'ordre qu'il conviendrait d'adopter pour les travaux de la session.

La commission du budget espère avoir terminé ses travaux à la fin de la semaine dans laquelle nous entrons, c'est-à-dire le 15 octobre. Mais le rapport général de M. Poincaré, dont l'achèvement est nécessairement subordonné aux décisions dernières de la commission, ne pourra pas être distribué dès le premier jour de la session.

En prévision de cela, la commission du budget se propose de demander à la Chambre d'inaugurer ses travaux par la discussion de la réforme de l'impôt des boissons. Cette réforme fait partie du budget, mais elle n'en constitue pas moins un projet spécial qu'il est possible de détacher. Car le système proposé n'induit pas sur la situa-

tion budgétaire, la réforme se suffisant par elle-même.

D'autre part, la commission de la Banque de France songe à demander à la Chambre de mettre en tête de son ordre du jour la suite du débat sur le renouvellement du privilège qui avait été interrompu par la clôture de la session.

Cette commission est en effet convoquée pour mercredi prochain, en vue de se concerter à ce sujet, et également pour désigner un nouveau rapporteur en remplacement de M. Burdeau devenu ministre de la marine.

Il reste généralement admis, d'ailleurs, que les deux ou trois premiers jours de la session devront être réservés pour la discussion des diverses interpellations annoncées, notamment de celle sur l'affaire de Carmaux.

Quant au débat sur l'arrangement commercial avec la Suisse — qui constituera un des incidents les plus considérables de la session — il ne paraît pas pouvoir s'engager dès la rentrée. Le projet de loi, qui ne pourra être déposé que le jour de la reprise des travaux, devra nécessairement être renvoyé à l'examen de la commission des douanes. Celle-ci en délibérera assez longtemps et, une fois ces résolutions prises, devra nommer un rapporteur qui à son tour réclamera un certain délai pour rédiger son rapport sur cette délicate question. Il ne paraît donc pas possible que le débat puisse venir devant la Chambre avant le courant de novembre.

## LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Paris, 9 octobre.

Le prochain Conseil qui sera tenu après-demain mardi à l'Elysée et auquel assisteront tous les ministres, y compris M. Jules Roche, promet d'être fort intéressant.

On annonce, en effet, que la question de la Convention franco-suisse, qui paraissait avoir été définitivement résolue par le Conseil des ministres, sera reprise mardi à l'occasion du récent discours que M. Jules Roche a prononcé au sujet de cette convention.

On sait que le ministre du Commerce a déclaré, en engageant avec lui tout le Cabinet, qu'il poserait la question de confiance devant la Chambre en lui demandant de voter la Convention passée avec la Suisse.

Il s'agit de déterminer nettement les conditions dans lesquelles le débat sera engagé devant la Chambre par les ministres du Commerce, de l'Agriculture et des Affaires étrangères.

Le président du Conseil n'interviendrait dans la discussion qu'au point de vue strictement politique.

## L'élection sénatoriale de Seine-et-Oise

Versailles, 9 octobre.

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu aujourd'hui :

|                                                                         |                 |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Inscrits, 1,361 ;                                                       | Votants, 1,344. |
| MASSICAULT, ministre résident en Tunisie, républicain.....              | 530             |
| HAMEL (Ernest), ancien conseiller municipal de Paris, radical.....      | 359             |
| E. GOUDCHAUX, banquier, radical.....                                    | 343             |
| BARBIER, ancien premier président de la Cour de cassation, radical..... | 48              |
| FÉAU, ancien député, républicain.....                                   | 38              |
| CHEVREY-RAMEAU, républicain.....                                        | 27              |
| Divers.....                                                             | 3               |

(Ballottage.)

Deuxième tour de scrutin

Inscrits, 1,361 ; votants, 1,351

HAMEL, radical..... ELU 746

MASSICAULT, républicain modéré..... 595

Il s'agissait de remplacer M. Journault, sénateur républicain, décédé.

M. Journault, qui était entré au Sénat en 1886, avait été réélu au renouvellement de 4 janvier 1891, le second de la liste républicaine, par 711 voix sur 1,325 votants.

La dernière élection sénatoriale qui ait eu lieu en Seine-et-Oise est celle du 10 janvier 1892, dans laquelle M. de Courcel, ancien ambassadeur à Berlin, candidat républicain, fut élu par 723 voix contre 594 à M. Ernest Hamel.

## LA GUERRE AU DAHOMEY

## UN NOUVEAU COMBAT

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :

Porto-Novo, 7 octobre.

Le colonel Dods a employé les journées des 5 et 6 octobre à ouvrir une route à travers la brousse et à lancer de nombreuses reconnaissances.

Le commandant Gonnard, chef de l'une d'elles, a été attaqué le 6 octobre près du camp par les Dahoméens. Soutenu promptement, il a repoussé l'ennemi, qui a éprouvé de grandes pertes.

La colonne occupe actuellement la position que l'ennemi avait organisée en arrière de Poguessa.

Nos pertes sont de sept tués, dont quatre Européens et trois indigènes, et de vingt-deux blessés, dont huit Européens et quatorze indigènes.

Au dire des prisonniers, les Dahoméens seraient très démoralisés.

Nos troupes sont pleines d'entrain.

L'Agence Havas reçoit de son côté la dépêche suivante de son correspondant spécial :

Porto-Novo, 9 octobre.

Le 6 octobre, à trois heures de l'après-midi, la colonne expéditionnaire a rencontré de nouveau la bande de Dahoméens forte de plus de 5,000 hommes, derrière la rivière de Poguessa. Un pont fortifié a été enlevé de vive force par une charge à la baïonnette admirable. Après un combat acharné, l'ennemi s'est enfui vers l'Ouest, abandonnant un grand nombre de cadavres et de fusils sur le terrain.

Nos pertes sont de sept morts, dont un lieutenant, et vingt-deux blessés, dont le lieutenant Farail.

Le lieutenant Bosano, blessé dans le combat du 4 octobre, est mort hier à Porto-Novo.

Paris, 9 octobre.

C'est aux obus à la mélinite dont il était approvisionné que le petit corps expéditionnaire du colonel Dods doit avoir pu démolir facilement les retranchements dahoméens et bouleverser leurs rangs serrés.

D'après ses premières prévisions, le colonel Dods comptait s'emparer d'Abomey à la fin de septembre. Diverses circonstances ont retardé sa marche prudente, mais il va se hâter maintenant, car la mauvaise saison approche, et à partir de novembre, les opérations militaires seront à peu près impossibles. Il faut que l'expédition soit terminée au 15 novembre au plus tard.

## Une dépêche du colonel Dods

Le ministre de la marine communique aux journaux la note suivante :

Une dépêche du colonel Dods résume ainsi la situation de la colonne au 8 octobre :

Behanzin avait fortifié quatre lignes de défense successives ; nous avons enlevé les deux premières à la suite du combat du 6 octobre ; la troisième tomba entre nos mains sans coup férir.

La dernière ligne de défense, établie à Sabovi, à 12 kilomètres à l'ouest de Poguessa et à mi-chemin entre l'Ouémé et Abomey, sera prochainement attaquée par nos troupes.

La colonne est largement approvisionnée en vivres et munitions par la voie de l'Ouémé.

Le moral et la santé des troupes sont excellents.

## La marche de la Colonne

Le Temps constate que la marche du colonel Dods continue avec la lenteur méthodique qui est la caractéristique de son expédition, et son correspondant ajoute :

Le commandant a à triompher de difficultés matérielles considérables. La végétation tropicale, sans avoir la densité que l'on constate dans les régions plus voisines de la mer, est encore assez touffue

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

10 octobre

12

## LE CLUB

DES

## Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

## ROCAMBOLE

— Après cela, dit-elle, vous êtes peut-être un homme hors ligne... Qui sait ?

— Je te parlais donc, reprit le baronnet, d'un petit hôtel rue Moncey. Tu pourrais y être installée dès demain ; on te donnerait un coupé bas et trois chevaux.

L'œil de Jenny étincela comme celui d'une bête fauve à qui on promet une proie.

— Ton domestique se composerait d'une femme de chambre, d'un cocher, d'une cuisinière et d'un groom... Si tu es bien sage, on t'aura un coupon de loge aux Italiens.

Jenny écoutait haletante.

— Ah ! j'oubliais, dit le baronnet. On te servira, tous les frais couverts, mille écus par mois pour ta poche.

— Ah ça ! mais s'écria Jenny, vous voulez donc que je devienne folle ?

— Ma petite, répondit gravement sir Williams, il est probable que je compte beaucoup sur toi, puisque je te fais des semblables avances.

— Des avances ! vous spéculez donc ?

— Je joue sur un assez beau capital, ma fille.

— Quel est-il ?

— C'est un homme qui possède douze millions.

— Douze millions, juste ciel ! murmura Jenny suffoquée. Ah ! si un pareil homme me tombait sous la main...

— Je compte te le donner.

La courtisane eut le vertige.

Cet homme, poursuivit sir Williams, est marié. Il a une femme qu'il aime passionnément.

— On le détachera de cette affection, dit froidement Jenny.

— Je te le confierai, continua le baronnet, qui donna à ce dernier mot si simple une terrible signification.

— Bon ! on vous le rendra comme vous l'aurez désiré.

— Je te donne trois mois, ma petite, tâche de le ruiner et de me le rendre idiot, je ne veux pas autre chose...

— Et les douze millions ?

— Ah ! ceci, c'est une autre affaire ; mais, plus tard, nous en causerons... Je suis désintéressé, pour le moment.

— Où me présenteriez-vous le pigeon ?

— Je ne sais pas encore... nous verrons.

— Peut-on savoir son nom ?

— Mon Dieu, oui, il se nomme Fernand.

Rocher, dit le baronnet, qui se leva sur ces mots. Adieu... à demain !

— Bonsoir, papa, dit Jenny toute frémissante, qui prit un flambeau pour l'éclairer.

Sir Williams fit un pas et s'arrêta vers elle :

— A propos, dit-il, tu n'as pas d'autre nom que celui de Jenny ? C'est vulgaire, cela ne dit rien.

— Cherchez-m'en un autre,

— Il y a beaucoup de tes pareilles, ma fille, qui prennent des noms aristocratiques, c'est bête ! Madame Fontaine, qui se fait de Bellefontaine, n'en a pas moins été blanchisseuse, et madame de Saint-Alphonse, la petite Alphonse. Personne ne croit à ces titres-là, qui, du reste, ne tirent pas l'œil. Ce qu'il faut, c'est un nom bizarre, original, quelque chose comme la topaze ou l'éméraude... Parbleu ! s'interrompit sir Williams, tu as les yeux d'un bleu sombre admirable, tu te nommeras la Turquoise.

— J'oi ! s'écria Jenny.

— Adieu, Turquoise ! dit le baronnet. A demain, ton installation rue Moncey.

Et sir Williams quitta la rue Neuve-Jes-Martyrs et se dirigea vers l'hôtel de Kergaz, où il arriva un peu avant le jour.

Au moment où il traversait la cour sur la pointe du pied, il vit briller une lumière aux fenêtres du second étage de l'hôtel.

— Tiens ! dit-il, ce pauvre Armand travaille. O la crème des philanthropes !

Alors, au lieu de monter furieusement à sa chambre, le baronnet, reprenant cette attitude humble et timide qu'il avait toujours en présence de son frère, alla frapper à la porte du cabinet de travail de M. de Kergaz.

— Entrez ! dit Armand surpris.

Le comte avait passé la nuit au travail.

— Comment ! cher Armand, dit-il en voyant apparaître son frère, vous n'êtes point couché à cette heure ?

— Je rentre à l'instant, mon frère.

— Vous rentrez ?

— Oui, j'ai passé la nuit dans Paris. Ah ! fit-il en souriant, puisque vous m'avez fait le chef de votre police, mon cher frère, il faut bien que je fasse mon devoir.



pour nécessiter des travaux préparatoires longs et pénibles. C'est à coups de hache et de sabre que l'on trace dans la brousse la route par laquelle passent l'artillerie et les bagages ; il en sera ainsi tant que la colonne ne sera pas sortie de la vallée de l'Ouémé et n'aura pas atteint les pentes du plateau sur lequel sont bâties les villes d'Abomey et de Cava ; le terrain étant découvert, les mouvements des troupes sont plus aisés et la colonne peut utiliser la grande et magnifique route royale, large de trente mètres, qui réunit la Cava, cité sainte, la Versailles dahoméenne, à Abomey, la capitale.

#### Félicitations officielles

Paris, 9 octobre.

M. Burdeau, ministre de la marine, a télégraphié au colonel Dodds, pour lui faire parvenir toute la satisfaction du gouvernement pour la bravoure et l'énergie déployées par la colonne expéditionnaire.

Le ministre se préoccupe d'autre part des encouragements honorifiques que les officiers et les soldats de l'expédition ont mérités par leur brillante conduite dans les derniers engagements. Nous croyons savoir que le prochain conseil des ministres s'occupera de cette question et que le ministre de la marine fera connaître bientôt au colonel Dodds, un certain nombre de nominations dans la Légion d'honneur et la distribution de médailles militaires décernées aux troupes sous ses ordres.

Quand au colonel Dodds, il est probable que le gouvernement, dès la nouvelle de la victoire décisive contre Behanzin, lui fera connaître son élévation au grade de général de brigade.

Le colonel Dodds occupe le grade depuis le 2 septembre 1887, et est le deuxième sur la liste d'avancement, après le colonel Pernot, qui est actuellement au Tonkin.

## LES FÊTES DE LILLE

#### Le Cortège historique

Lille, 9 octobre.

Le défilé du cortège historique qui a duré plus d'une heure à cet endroit, a été malgré la pluie, le plus intéressant. Le spectacle était plus magnifique qu'on ne peut l'exprimer et provoquait à chaque instant des cris d'admiration. Les costumes étaient brillants et admirablement compris ; les jeunes gens de l'aristocratie et des plus riches familles de la bourgeoisie lilloise ont payé, non seulement de leur personne, mais aussi de leur bourse ; ils ont commandé à Paris, à grands frais des costumes merveilleux ; ils ont fait équiper et caparçonner leurs plus beaux chevaux et ce sont eux-mêmes qui représentent les principaux personnages mis en scène.

On n'a eu recours à aucuns accessoires tirés des cirques ou des théâtres : armures, harnais, tout est battant neuf. On raconte que beaucoup de ces costumes et de ces équipages ont coûté trois et quatre mille francs ; deux ou trois sont allés comme revenant à six ou sept mille francs. Ceux qui doivent être revêtus au costume après la fête imposent encore à leurs dévoués un sacrifice d'une moyenne de mille à douze cents francs.

Le cortège, dans une synthèse complète, fait passer, divisée en sept époques, toute l'histoire de Lille, de l'an 600 à l'année 1793, il établit une opposition saisissante entre l'or, la soie, les velours, les dentelles, les habits aux couleurs chatoyantes, les caparçons éblouissants des pur sang, et la bure qui couvre les manants, les uniformes austères des soldats-citoyens de la Révolution, entre les oriflammes brillantes et les étendards fleurdelysés et le drapeau tricolore, entre le dais, les cantiques du moyen-âge et les accents de la *Marseillaise*.

La marche est ouverte par un peloton du 4<sup>e</sup> cuirassiers, ainsi que par les tambours et clairons et la musique du 43<sup>e</sup> de ligne. Derrière eux voici l'évocation du passé ; nous sommes au VII<sup>e</sup> siècle, c'est la légende de la fondation de la ville de Lille ; sur le char de la fontaine des Saules, se trouve la princesse Ermengarde avec son jeune fils Lédéric, qui tient en laisse la chèvre qui l'a nourri. Dans ce groupe apparaît le roi Clotaire II, avec une escorte de guerriers francs et de sonneurs d'olifant ; les serfs des abbayes de Saint-Amand et Saint-Vaast, qui ont défriché le sol lillois, suivent en chantant un chœur rustique.

Sautons au XII<sup>e</sup> siècle ; voici le tableau de l'organisation féodale : sur un char se dresse la vieille collégiale de Saint-Pierre, partiellement restaurée. Sous le portique de la basilique se tiennent les principaux seigneurs du temps ; autour sont groupés le fameux comte Baudouin V, sa fille, la célèbre Mathilde de France, et son époux, Guillaume le Conquérant.

La troisième époque nous maintient toujours dans le XI<sup>e</sup> siècle, mais cette fois, avec l'organisation communale : à la tête du groupe chevauchent les communiers fla-

mands sonnant de la tuba ; le prévôt de Lille et les serviteurs de l'échevinage sont suivis par Philippe-Auguste, monté sur son trône, qui porte un chariot, par Louis VIII, par Saint-Louis.

A leur suite passe le char des trouvères ; il a obtenu le plus légitime succès. Les chevaliers de la confrérie Del-Puy de Notre-Dame-en-Halle, Alain de Lille, Gautier de Châtillon, etc., accompagnés par des joueurs de viole et de mandore, chantent un chœur à la gloire des enfants du *gay savoir* ; la comtesse Jeanne de Lille et Marguerite de Flandre les écoutent avec admiration.

Toutes les musiques, depuis l'olifant, en passant par le tuba et les violons de Lullu jusqu'à nos cuivres modernes, ont obtenu un prodigieux succès. Les trouvères et ménestrels ont, en passant devant le président de la République, interrompu leurs chants pour crier : « Vive Carnot ! vive la République ! »

M. Carnot se tenait sur le balcon de la Préfecture, qui était surmonté d'un dais ; il avait à ses côtés le garde des sceaux, le général Borius, le préfet du Nord, les sénateurs et députés du département, les généraux.

Après le défilé, devant la Préfecture, les cris : « Vive Carnot ! vive la France ! vive la République ! » sortaient de toutes les poitrines.

#### LE DÉPART DE M. CARNOT

Le président de la République s'est rendu aux palais des Beaux-Arts pour assister au second défilé du cortège, puis il a visité en détail toutes les parties du musée.

A 4 heures, le président de la République est rentré à la Préfecture ; il a été acclamé sur tout le parcours.

M. Carnot a remercié la municipalité de l'accueil qui lui avait été fait. Le baron de Ruzette a pris congé du chef de l'Etat à l'issue du déjeuner.

M. Carnot est resté à la Préfecture jusqu'à 6 heures, heure de son départ pour Paris.

#### Une Manifestation à Paris

Paris, 9 octobre.

Une manifestation a eu lieu ce matin place de la Concorde devant la statue de Lille. Deux ou trois cents personnes originaires du département du Nord et habitant Paris, s'étaient réunies au pied de la statue pour célébrer le centenaire de la levée du siège de Lille. Quatre allocutions ont été prononcées, dans lesquelles les orateurs ont rendu hommage au patriotisme des Lillois, leurs ancêtres.

Un cartouche représentant les armes de la ville de Lille a été placé sur le socle de la statue, sur lequel on lit l'inscription suivante : « Décret de la Convention nationale, 8 octobre 1793 ; la ville et la garnison de Lille ont bien mérité de la Patrie. »

Une couronne tricolore en immortelles avait été placée sur la statue, mais un coup de vent l'ayant fait tomber, elle a été emportée par les manifestants.

Une pièce de vers a été dite par M. Henri Malo, et deux discours ont été prononcés par MM. Le Cholleux et Rogier.

#### Le Départ du Président

Lille, 9 octobre.

Malgré la pluie et malgré la boue, l'empressement de la foule pour assister au départ du président de la République a été encore plus grand qu'à l'arrivée ; il était matériellement impossible de se frayer un passage pour arriver à la gare.

Le service d'ordre laissait beaucoup à désirer, les cavaliers ont eu toutes les peines du monde à tenir le passage libre. MM. Trystarum, sénateur, et Jules Jouy ont eu des difficultés avec les agents ; le hall central a été envahi.

Le président a été vivement acclamé.

Paris, 9 octobre.

M. Carnot est rentré à l'Élysée à 10 h. 1/2 sans incident.

## Départements

#### RHONE

Givors. — Conseil municipal. — Aujourd'hui lundi 10 courant, à 8 heures du soir, réunion publique du conseil municipal. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1<sup>o</sup> Chemins vicinaux ; création des ressources pour 1893 ; 2<sup>o</sup> Budget primitif de 1893 ; 3<sup>o</sup> Soutiens de famille ; révisé ; 4<sup>o</sup> Chemin de grande communication, amélioration ; 5<sup>o</sup> Secours aux réservistes.

Pour les mineurs de Carmaux. — Nous recevons la communication suivante :

Les membres de la Propagande républicaine de Givors, réunis en assemblée le 8 octobre 1893, après avoir examiné la situation faite aux mineurs de Carmaux, leur envoient, avec leur première souscription se montant à 25 francs, les marques de leur sympathie la plus vive, pour leur attitude calme et ferme à maintenir les droits imprescriptibles du suffrage universel. Sans de l'appui de tous les hommes de progrès qui veulent la justice, ils les engagent à persévérer dans cette voie.

Ils déclarent que, la proposition étant due aux travailleurs comme aux industriels (enrichis du produit des efforts de ces derniers), le refus de la Campagne des mines de Carmaux de donner à la situation une issue conforme à l'équité la plus élémentaire, il y a lieu, pour le gouvernement de la République, d'intervenir tant

pour parer au conflit que pour éviter les sombres misères qui résultent de cette terrible situation ; ils demandent que l'assistance vienne rendre à leur famille les égarés condamnés pour faits relatifs à la grève.

Le bureau de la Propagande républicaine de Givors informe ses concitoyens que des listes de souscriptions en faveur des grévistes de Carmaux sont prises en circulation, et les prient instamment de verser leur obole pour soutenir les défenseurs du suffrage universel menacé.

L'Arbresle. — Sous des écoles. — Tous les adhérents de la Société du Son des écoles laïques, sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir lundi, 10 octobre, à 7 h. 1/2, salle de la justice de paix.

Ordre du jour. — Compte-rendu financier ; Démission collective des membres du bureau ; Rapport de la délégation.

On recevra les nouveaux adhérents à 7 heures précises.

#### AIN

Villebois. — Disparition. — Un sieur Elot Delange a, dans la journée du 28 septembre dernier, disparu de son domicile sans laisser aucune trace. Malgré d'actives recherches faites par la compagnie des sapeurs-pompiers ainsi que par les habitants, non seulement de Villebois mais encore des communes avoisinantes, il a été impossible de retrouver Delange dont voici le signalement :

Âgé 79 ans, cheveux blancs, yeux rouges, visage enfé et complètement rasé, chapeau de paille, tricot laine marron, pantalon drap noir vieux, souliers gros découverts.

#### LOIRE

Saint-Etienne. — L'Espérance. — Par une belle fête qu'elle a donnée hier au Grand-Théâtre, la société de gymnastique l'Espérance a montré avec éclat les progrès qu'elle a réalisés sous la présidence de M. le docteur Convers et la direction de M. Raymond, moniteur général.

Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait : MM. Nicolas, conseiller de préfecture ; Périer, adjoint au maire ; le docteur Convers et Grand, président et vice-président de la société ; le capitaine Flochier, le docteur Granjon-Rozet et plusieurs officiers.

M. le général de division Pierron s'était fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance. Il y avait un grand nombre de dames dans la salle.

La musique du 33<sup>e</sup> de ligne et les flûtistes stéphanois, dirigés par M. Bruyère, prétaient leur concours. Après les exercices gymniques, exécutés avec beaucoup de vigueur et de souplesse, M. Denteville a fait une conférence sur l'Alsace française. M. le docteur Convers a chaleureusement remercié et a fait l'éloge de la gymnastique. Un banquet a suivi cette fort belle fête.

Grand-Théâtre. — Les matinées ont été brillamment inaugurées, hier dimanche, par le *Courrier de Lyon*. Le soir, les *Deux Orphelins* ont attiré une foule énorme.

Samedi, dans le *Bossu*, M. Meynet, grand premier rôle, qui porte sa bosse avec autant de grâce qu'il tient vaillamment l'épée, a eu un troisième défilé triomphal. M. Merisiel, son dévoué Cocardasse, a partagé le succès.

Mardi, on joue l'Abbé Constantin.

Rive-de-Gier. — Fête gymnique. — Aujourd'hui avait lieu une fête gymnique organisée par la société de gymnastique de notre ville, avec le concours de la fanfare municipale de cette ville.

Après un défilé très bien organisé, les sociétés se sont rendues dans la cour de M. Araud, voisines pour la circonstance et là, sous l'habile direction de M. Herbault, leur moniteur, nos vaillants gymnastes ont exécuté des exercices qui ont été fort applaudis par le public, relativement nombreux, vu les fêtes du voisinage.

Nous ne saurions terminer sans relier les braves recueillis par notre jeune fanfare municipale qui, en tous points, a été digne d'éloges.

Cette fête s'est terminée le soir par un bal qui s'est prolongé fort tard dans la nuit.

Incendie. — Ce matin, vers 8 heures, un incendie s'est déclaré dans un pâté de maisons situé au lieu dit de la Plaine, commune de Saint-Martin, et appartenant à MM. Pagnat et Bonard.

La ferme Pagnat, exploitée par le sieur Bailly, a été complètement détruite ; les pertes sont évaluées à 120 000 francs ; celles subies par Bailly s'élèvent à 3 500 francs, et enfin celles de Bonard à 3 500 francs.

Sans la promptitude des secours venus des communes voisines, et l'arrivée de la pompe de MM. Marrel frères, sous la direction de M. Henri Marrel, tout le groupe de maisons aurait été la proie des flammes.

Parmi les personnes présentes sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué outre M. Henri Marrel, M. Roux, lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Rive-de-Gier, qui a déployé en cette circonstance tout le zèle désirable. Le service d'ordre était fait par la gendarmerie de Rive-de-Gier.

On ignore les causes de cet incendie.

Roanne. — La Chorale de Tarare. — Hier matin, la Chorale de Tarare est venue rendre à la Lyre Roannaise sa visite de l'an dernier.

A 10 heures a eu lieu, au pont du Coteau, la réception de la chorale, par toutes les sociétés musicales de Roanne, qui lui ont offert une superbe couronne, puis a eu lieu le

défilé de toutes les sociétés dans nos principales rues.

A 11 heures, au grand café, un vin d'honneur a été servi.

Le soir, à 8 heures, au kiosque des Promesses, un concert a été donné par les sociétés : la Française, la Chorale de Tarare, la Fanfare de Roanne, la Lyre Roannaise et les Trompettes de Roanne.

Toutes ces sociétés ont été très applaudies. La Chorale de Tarare a chanté la « Fête des Pampres », de Monestier, et le « Départ des Explorateurs », de L. de Rillid.

A 6 heures, un grand banquet réunissait les sociétés à l'hôtel du Nord.

Le Rallye-pape. — L'Union des Cyclistes roannais a fait courir, ce soir, le rallye-pape. Le signal du départ a été donné par M. Javogues, à 2 h. 1/2, place Saint-Etienne, devant le café Laspinaise.

A 4 h. 1/2, un pli a été décauché au café Laspinaise, faisant connaître le lieu du gîte, afin que les chasseurs égarés puissent s'y rendre pour prendre part à la collation.

Le lieu du gîte était Riorgues. Le premier arrivé a été M. A. Epinat.

Une centaine de chasseurs y ont pris part. Demain nous ferons connaître les résultats.

#### DROME

Valence. — Morte sur la voie publique. — Ce matin, vers 7 heures, une femme Serre, âgée de 55 ans, demeurant à l'île-Adam, commune de Bourg-lès-Valence, est tombée sans connaissance dans la rue Jeu-de-Paume.

M. le docteur Courbis a été appelé en toute hâte ; il n'a pu que constater le décès.

Cette femme, qui faisait tous les matins sa distribution de lait, était atteinte depuis longtemps, paraît-il, d'une maladie de cœur.

Le corps a été transporté à l'île-Adam.

## Horrible Suicide dans une Eglise

Roanne, 9 octobre.

Jeudi matin, vers six heures, un suicide a mis en émoi le paisible bourg de Saint-Bonnet-des-Quarts, canton de La Pacaudière. Le nommé Jean Defèvre, âgé de 51 ans, sacristain de la paroisse, s'est donné la mort, à genoux au pied de l'autel, en s'enfonçant dans la poitrine et dans le ventre un long couteau de boucher.

L'abbé Combe, vicaire de la paroisse, venait de rentrer à l'église pour dire sa messe quand son attention fut attirée par un cri de terreur poussé par une petite fille de neuf ans, la nommée Moguet, et il aperçut Defèvre qui tombait lourdement sur les dalles en criant : « Mon Dieu, je meurs pour toi ! »

L'abbé courut prévenir les voisins, les sieurs Noilly, Charvonnier et la femme Compagnat ; ils trouvèrent Defèvre récliné sur le sol, baigné de sang, ses entrailles répandues sur les dalles et, traversant tout son corps, un long couteau dont ce malheureux se servait pour égorger les bestiaux de la campagne. Defèvre expira presque aussitôt.

Dans la soirée, la gendarmerie de La Pacaudière s'est transportée à Saint-Bonnet, avec le juge de paix et le docteur Robert. Ce dernier a constaté que le cadavre portait deux blessures ; la première mesurait un centimètre de largeur et douze de profondeur ; la seconde, quatre centimètres de longueur et douze de profondeur.

Il paraît que Defèvre, depuis le décès de sa femme, ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

## INCENDIES DANS LA LOIRE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Etienne, 10 octobre.

Cette nuit, deux incendies d'une gravité exceptionnelle se sont déclarés dans notre département.

Le premier a complètement détruit la fabrique de lacs de M. Douce-Anglade, ancien conseiller municipal de Saint-Etienne, possesseur au Ryz (banlieue stéphanoise).

L'incendie de la fabrique avait rendu particulièrement difficile l'organisation des secours, et ce n'est qu'à trois heures du matin que les pompiers arrivaient sur les lieux avec leur matériel. A ce moment déjà, il ne restait plus, du vaste bâtiment, que les quatre murs, au milieu desquels flambaient une immense brasier, et le feu prenait, par la toiture la maison d'habitation de M. Douce, contiguë à la fabrique.

Dès que la pompe à vapeur put fonctionner, les pompiers, sous les ordres du lieutenant Bédouin, des sous-lieutenants Menu et Mutissier, et de l'adjudant Bonnel, tournèrent tous leurs efforts de ce côté et purent assez rapidement arrêter les progrès des flammes qui menaçaient la fabrique, nous l'avons dit déjà, il ne fallut pas songer à en préserver la moindre parcelle.

Entre temps, le feu avait menacé la cartoucherie voisine : mais la pompe de la teinturerie Chambrayon, mise en batterie contre cet immeuble, avait suffi à la préserver et évité ainsi des accidents qui n'auraient pas manqué de se produire, étant donnée la grande quantité d'explosifs qui y étaient emmagasinés.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

Tout ce que l'on sait, quant à présent, c'est que le feu a pris au premier étage du côté sud.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble incendié était occupé par Mlle Clémence Thomas, fabricante de cordons et millanaises, qui occupait douze ouvrières.

Le premier étage, se trouvait l'atelier de M. Douce-Anglade et, au deuxième, le dortoir des ouvrières de ce dernier qui, fort heureusement, s'en étaient allés coucher elles, comme tous les samedis. Sans cela, on aurait eu certainement des accidents à déplorer.

Les pertes sont évaluées, pour M. Douce-Anglade, à 215 000 francs, se décomposant ainsi : immeuble, 50 000 francs ; matériel, 100 000 ; marchandises, 50 000 ; machine et roue hydraulique, 15 000 ; le tout assuré ; enfin, 10 000 francs pour le mobilier de la maison d'habitation.

Les pertes de Mlle Clémence Thomas sont évaluées à 20 000 francs.

Nous avons remarqué sur les lieux MM. Ropert, substitut du procureur de la République ; Chatrouilloux, adjoint au maire, et Schrameck, chef du cabinet du préfet.

Un second incendie, tout aussi grave que le premier, s'est déclaré également cette nuit, à Saint-Martin-la-Plaine, commune du canton de Rive-de-Gier.

Deux fermes, celles de MM. Pallon et Frugnot ont brûlé.

Les dégâts s'élèvent à 100 000 francs.

## Lyon

#### NOS ECHOS

C'est ce soir à huit heures qu'a lieu la réouverture du Grand-Théâtre. On jouera *Les Huguenots*. Tous les rôles, sauf celui de la dague, sont tenus aujourd'hui par des artistes qui se présentent pour la première fois au public lyonnais.

Notis apprenons le prochain mariage du docteur Polosson, professeur agrégé à la faculté de médecine, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, avec M<sup>lle</sup> Bertholon.

Quel Lyonnais, passant sur la place Raspail, n'a vu sur la gauche, en venant du pont de la Guillotière, une petite installation, moitié exhibition, moitié cabinet d'opérations, et qui se composait essentiellement d'une grande table montée sur tréteaux, recouverte d'un tapis assez malpropre et flanquée de deux petites figures en bois ? Au milieu étaient étalés des dents, des mâchoires, quelques certificats plus ou moins louangeux, — et devant se tenait à peu près toute la journée — quand le temps n'était pas trop mauvais — un vieux bonhomme à la barbe blanche qui avait nom le père Dumoulin.

Il arrachait les dents, vendait du baume, vivait comme il pouvait, et, s'il ne devenait pas millionnaire, n'en restait pas moins une des bonnes et traditionnelles figures de cette place ombragée, où le père Dumoulin faisait pendant au buste de Raspail.

Or, il vient de mourir, le père Dumoulin, à l'âge de 68 ans. On ne verra plus ni lui ni sa petite installation. — Qu'il repose en paix !

Hier soir a eu lieu l'ouverture véritable du Chat-Noir de la rue de l'Hôtel-de-Ville, avec un gros succès de gaieté et un gros succès de recette.

On a dû refuser deux cents personnes.

## Inauguration de la Cité Marescot

#### A OULLINS

Comme nous l'avions annoncé, hier a eu lieu à Oullins l'inauguration de la cité Marescot ; nous avons suffisamment décrit dans un article la situation de cette importante cité et les conditions dans lesquelles elle a été bâtie ; aussi nous bornerons-nous à ne donner aujourd'hui que le compte rendu officiel de l'inauguration.

#### Réception des Invités

A 9 heures 1/2 du matin, la commission d'organisation, ayant à sa tête M. Rolland, son président, réunissait à la mairie d'Oullins M. Cheysson, vice-président de la société française des habitations à bon marché, de l'honneur qu'il lui fait en lui offrant une médaille d'honneur.

M. Bonheur annonce qu'un concours sera organisé et que des prix, consistant en deux médailles et 50 francs, offerts par M. Nobilemaire à la société, seront distribués aux jardins les mieux tenus, et M. Rolland, directeur de la Compagnie P.-L.-M., ainsi que M. H. H. ingénieur principal de la deuxième circonscription du matériel et de la traction, MM. les chefs d'ateliers

et M. Marescot, le fondateur de la cité, qui

Après avoir souhaité la bienvenue, le cortège se reforma, toujours précédé de la fanfare, parcourut la rue de la Gare, la grande rue d'Oullins, la rue du Perron, le chemin Jacquard, et arriva à la cité où ont lieu les discours d'inauguration.

#### Aspect de la Cité

On ne peut se faire une idée du zèle et du dévouement qu'ont mis les habitants pour recevoir dignement leurs hôtes et les nombreux étrangers des environs ; les maisons disparaissent littéralement sous une profusion de drapeaux, d'oriflammes, de lanternes vénitienes, de guirlandes de fleurs et de verdure ; partout des inscriptions et des arcs de triomphe souhaitent la bienvenue ; le coup d'œil est splendide et le beau temps qui s'était mis de la partie est venu encore relever l'éclat de cette fête.

#### L'Inauguration

Le cortège arrive sous une tente dressée à l'endroit où doit avoir lieu le banquet.

M. Cheysson donne la parole à M. Bonheur, président de la société *Le Cottage*, qui a construit la cité.

M. Bonheur fait l'historique de la société et explique le but qu'elle poursuit.

M. Rolland, président de la commission d'organisation de la fête prend ensuite la parole et remercie toutes les personnes qui, par leur présence, contribuent à son succès, il remercie particulièrement M. Nobilemaire, directeur de la compagnie P.-L.-M., qui a bien voulu venir se rendre compte par lui-même de quelle façon a été construite cette importante cité, et il laisse entendre pour que le bien-être et la commodité des habitants, il voudrait voir construire un lavoir et un établissement de bains, il fait appel au concours de tous, et principalement à celui de la compagnie, représentée par son chef.

L'assistance tout entière applaudit et crie : « Vive M. Nobilemaire ! »

M. Ravarin fait l'éloge de la cité et énumère les conditions dans lesquelles elle a été construite.

M. Cheysson parle ensuite de M. Marescot, le véritable fondateur de la cité, et dans de savantes comparaisons, il démontre aux pères et mères de famille dans quelles conditions de bien-être elles seront, ainsi que leurs enfants, lorsque les maisons et le terrain leur appartiendront. Puis, au nom de la société française des habitations à bon marché, il remet à M. Marescot une médaille d'honneur, en récompense des services qu'il a rendus à la société et aux ouvriers.

Cette médaille représente sur une face le foyer domestique, ou plutôt la mère de famille, entourée de ses enfants ; de l'autre, les inscriptions et les dates d'inauguration.

Des bouquets sont ensuite offerts à MM. Nobilemaire, Clapot, Marescot, Cheysson, etc. par des petites filles qui leur font chacune un petit compliment.

Après ces discours, M. Nobilemaire, suivi de toutes les notabilités, pénètre dans l'intérieur des maisons, où il est accueilli avec enthousiasme ; il adresse de bonnes paroles à tous les locataires et paraît très satisfait de l'ordre et du bon goût qui règnent dans ces maisons ouvrières.

#### Le Banquet

A une heure a eu lieu un grand banquet de plus de cent couverts. M. Nobilemaire, président, ayant à sa droite M. Cheysson et Clapot, à sa gauche, MM. Jossier, représentant le préfet, et Ravarin ; les ingénieurs et les chefs d'ateliers d'Oullins, le maire, les adjoints, le conseil municipal et de nombreux habitants de la cité y assistent également.

Le dîner est très bien servi par M. Chevenard.

Pendant le banquet, la chorale des Enfants de la cité Marescot, jeune société fondée depuis trois semaines seulement et composée de tout jeunes enfants, sous la direction de son dévoué chef, M. Poizat, recueille les applaudissements de tout l'auditoire.

Au dessert, M. Cheysson prend le premier la parole et porte un toast à M. Carnot, le chef de l'Etat, puis il boit à la prospérité de la cité et de la société qui l'a construite.

</



part du bulletin « La cité Marseillaise », et un bon point à tous les habitants et des félicitations à la commission d'organisation qui a admirablement fait les choses.

## Société de tir de l'armée territoriale

La société de tir de l'armée territoriale a célébré hier la distribution des récompenses aux lauréats de son seizième grand concours annuel.

### LA DISTRIBUTION DES PRIX

La cérémonie a eu lieu au Théâtre-Bellecour, sous la présidence du général Harty de Pierrebourg. A ses côtés avaient pris place MM. le lieutenant-colonel Polonus, président honoraire de la société, les colonels Penzance, du 93<sup>e</sup>, Malaper, du 99<sup>e</sup> d'infanterie; Martin, conseiller de préfecture; Harent, président de la société de tir; Billiaz, président des tireurs du Rhône; commandants Marez, Berthet; un grand nombre d'officiers de la garnison; et l'harmonie gauloise prêtait leur concours à la fête.

La musique du général de Pierrebourg, la musique militaire exécuta la *Marseillaise* que tous les assistants écoutaient debout.

M. le capitaine Dubois lit le compte rendu annuel de la société.

Il remercie les membres donateurs, honoraires, la Presse et se félicite de voir une augmentation sensible du nombre de sociétaires.

M. le commandant Berthet prend ensuite la parole. L'orateur fait l'éloge de l'ancien président de la société, M. le colonel Polonus.

M. le colonel Polonus, atteint par la limite d'âge, a dû quitter la présidence de la société qu'il a dirigée pendant quinze ans.

So souvent des services qu'il a rendus, la société l'a nommé président honoraire et a couvert une souscription pour lui offrir une coupe d'honneur.

« Nous avons attendu pour lui remettre ce don une solennité aussi imposante que celle d'aujourd'hui. »

« Je prie M. le général Harty de Pierrebourg de vouloir bien décerner à notre ancien président l'hommage de notre sympathie. »

M. Harty de Pierrebourg prend la coupe et offre au colonel Polonus la coupe faite d'une véritable oration au vénéral.

Très ému, M. Polonus remercie les sociétaires membres de la Société de tir de leur marque de sympathie.

Pendant les quinze ans qu'il a présidé la Société, il a fait son possible pour assurer sa prospérité. Il est persuadé que ses successeurs continueront et que dans la Société il n'y aura rien de changé, seulement un président honoraire qui applaudira aux succès de la Société.

L'orateur remercie ensuite les officiers, les membres de la Société, de leur sympathie et les assure de sa vive reconnaissance.

L'harmonie gauloise chante ensuite un chœur vivement applaudi, puis M. le commandant Marquet donne lecture du palmarès.

Voici les noms des principaux lauréats :

### LES LAURÉATS

Catégorie 1. — MM. Veyre, Mège, Rucroc, Pflister, Brachet, Harent, Bruyas, Bal, Genetier, Perroncel.

Catégorie 2. — MM. Juliette, Perroncel, Harent, Pflister, Aynard, Bisse, Brachet, Jeandet, Landry.

Catégorie 3. — MM. Paleyrou, Landrin, Dutey, Laurent, Voisin, Brun, Côte, Michard, Crozet, Volpeller.

Prime aux dix meilleures séries. — M. Crozet.

Catégorie 4. — MM. Perrier, Brachet, Martin, Dambuyant, Belleg, Cossou, Paillard, Gaget, Lagour, Cordouex, Voisin.

Catégorie 5. — MM. Berjon, Trogner, Bourdon, Perrier, Jeandet, Landry, Guerry, Billon, Grand, Bal.

Catégorie 6. — (Armée active). — Triboulet, lieutenant au 121<sup>e</sup> de ligne; Vaton, lieutenant au 38<sup>e</sup> de ligne; Paillard-Gaget, lieutenant au 121<sup>e</sup> de ligne; Thureau, lieutenant au 157<sup>e</sup> de ligne; Bosc, lieutenant au 99<sup>e</sup> de ligne.

Catégorie 7. — MM. Vacher, Serres, Brachet, Andrieux, Guerry, Billon, Bisse, Gonin, Fleury, Chapardard.

Catégorie 8. — (Sous-officiers et soldats de l'armée active). — M. Frémont, caporal au 158<sup>e</sup>; Martel, caporal au 157<sup>e</sup>; Berthet, sergent au 158<sup>e</sup>; Pignat, sergent-major au 99<sup>e</sup>; Martinez, sergent-major au 99<sup>e</sup>; Lallemand, sergent au 121<sup>e</sup>; Gonthier, caporal au 157<sup>e</sup>; Gauthier, sergent au 99<sup>e</sup>; Dumont, caporal au 157<sup>e</sup>; Decoux, sergent au 99<sup>e</sup>.

Catégorie 9. — Sous-officiers et soldats de l'armée active : MM. Dumoulin, cavalier au 8<sup>e</sup> chasseurs à cheval; Perrillat, conducteur au 14<sup>e</sup> escadron de train; Ribail, cavalier au 8<sup>e</sup> cuirassiers; Bisco, cavalier au 8<sup>e</sup> cuirassiers; Grivel, brigadier à la 7<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie; Tarnier, maréchal des logis au 8<sup>e</sup> cuirassiers; Cheval, bouf, cavalier au 8<sup>e</sup> cuirassiers; Jeune-Champ, brigadier au 8<sup>e</sup> cuirassiers; Bouchard, maréchal des logis au 8<sup>e</sup> cuirassiers; Charnard, cavalier au 8<sup>e</sup> cuirassiers.

Catégorie 10. — MM. Perrier, Montpoux, Pflister, Jeandet, Berjon, Bourdon, Cordouex, Coindre, Brondel, Landry.

Prime à la meilleure série. — M. Chapardard.

Catégorie 11. — Touristes Lyonnais, La Française de Lyon, Avvenir d'Oullins, Société de Neuville-sur-Saône, L'Alsace-Lorraine de Lyon, Touristes Lyonnais.

Prime à la meilleure série. — M. Cossou des Touristes Lyonnais.

Catégorie 12. — MM. Hugon, officier d'administration; Moulins, capitaine au 108<sup>e</sup> territorial; Tartarin, capitaine au 62<sup>e</sup> territorial; Gourmand, lieutenant au 112<sup>e</sup> territorial; Brachet, lieutenant au 109<sup>e</sup> territorial; Billon, capitaine au 112<sup>e</sup> territorial.

Catégorie 13. — MM. Collob, Hess, Serres, Belleg, Fleury, Perroncel, Lacour, Michoud, Vacher, Genetier.

Catégorie 14. — MM. Brachet, lieutenant au 109<sup>e</sup> territorial; Sangnard, sous-lieutenant au 229<sup>e</sup>; Tartarin, capitaine au 62<sup>e</sup> territorial; Montpoux, lieutenant au 108<sup>e</sup> territorial; Billon, capitaine au 112<sup>e</sup> territorial; Gourmand, lieutenant au 112<sup>e</sup> territorial; Dufour, sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> d'artillerie; Durand, lieutenant au 227<sup>e</sup>; Moulins-Garon, lieutenant au 108<sup>e</sup> territorial; Hugon, officier d'administration.

Catégorie 15. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 16. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 17. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 18. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 19. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 20. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 21. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 22. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 23. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 24. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 25. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 26. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 27. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 28. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 29. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 30. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 31. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 32. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 33. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 34. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 35. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 36. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 37. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 38. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 39. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 40. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 41. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 42. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 43. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 44. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 45. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 46. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 47. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 48. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 49. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 50. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 51. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 52. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 53. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 54. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 55. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 56. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 57. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 58. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 59. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 60. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 61. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 62. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 63. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 64. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 65. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 66. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 67. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 68. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 69. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 70. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 71. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 72. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 73. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 74. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 75. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 76. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 77. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 78. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 79. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Catégorie 80. — MM. Pflister, Jeandet, Brachet, Perrier, Dufour, Petit, Dubost, Brondel, Arnard, Montpoux.

Punilles — 1<sup>re</sup> division : Laque; 2<sup>e</sup> Prieur.

Exercice. — 1<sup>re</sup> division : Guinand; 2<sup>e</sup> Simon; 3<sup>e</sup> Vallet.

Clairons. — Laurent.

### Section de Saint-Fons

Excellence : Sauvageon; Cours militaire : Sauvageon; Gymnastique : Thollon; Escrime : Thollon; Bâton, Gerin; Boxe, Sauvageon; Course, Sauvageon; Clairons, Gerin.

Pupilles : Gymnastique : Bret, Estournel; Course : Giroud; Services rendus : Choret, Devaux, Morel.

### Section de Miribel

Excellence : Putinier.

Cours militaire : 1<sup>re</sup> section : Clerc, Gericot; 2<sup>e</sup> section : Chappas.

Gymnastique : 1<sup>re</sup> division : Putinier; 2<sup>e</sup> division : Carton.

Escrime : Putinier.

Clairons : Carton.

### Section de Saint-Clair-Caluire

Excellence : Gros.

Cours militaire : Gros.

Gymnastique : Parmilland.

Escrime : 1<sup>re</sup> division : Gros; 2<sup>e</sup> division : Besuge, Frechet.

Clairons : Gagnoni.

Tir : Frechet.

Course : Parmilland.

Pupilles : Gymnastique : Louis Burland; Course : Cheneval; Exactitude : Bastoniard; Services rendus : Gagnaire.

Le soir, à 8 heures 1/2, une brillante réception au chalet de la brasserie Rinck, cours du Midi, 12, terminait cette fête de la jeunesse.

### L'Eclair de Pierre-Bénite

D'anciens gymnastes d'une de nos meilleures sociétés de gymnastique, l'Eclair de Lyon, mus par le louable désir de rester en contact sous le drapeau de cette société, en dépit de leur éloignement du quartier de Vaise, ont fondé récemment des sections auxiliaires de l'Eclair dans les nouveaux quartiers qu'ils habitent.

En trois mois, trois sections ont été créées à La Mulatière, à Villeurbanne et à Pierre-Bénite. Ces sections, quoique portant le nom de l'Eclair, conservent leur entière autonomie.

Malgré leur extrême jeunesse, ces sections ont déjà prouvé de vitalité. C'est ainsi que celle de Pierre-Bénite nous avait convié à une grande fête d'inauguration.

Cette fête, gymnique et musicale, avait lieu avec le concours de la section centrale, des sections de Villeurbanne et de La Mulatière, des Sauveteurs médaillés, de la fanfare de Pierre-Bénite et des Enfants du Rhône.

Après un défilé à travers les rues de Pierre-Bénite, défilé qui ne comprenait pas moins de 250 gymnastes de l'Eclair, les sociétés se sont venues grouper sur la place de la Mairie, où avait lieu la fête.

Après un pas redoublé enlevé avec brio par la fanfare de Pierre-Bénite, les gymnastes des différentes sections de l'Eclair se sont fait chaudement applaudir au rock, aux barres parallèles, ainsi que dans des ensembles de bâton, boxe, exécutés sous la direction de M. Payen, moniteur général.

On a fort admiré les mouvements d'ensemble exécutés par la section de Pierre-Bénite qui est bien dirigée par son moniteur, M. Clémence.

A la tribune officielle, nous avons remarqué M. Binoud, maire de Pierre-Bénite; M. Permillieux, adjoint; plusieurs conseillers municipaux, MM. Orbet, Couvill, Rolland, de Saint-Jean, présidents de l'Eclair et de ses trois sections; Chantemesse, Rivoire, Arnoul, Jambon, de la section centrale; Buisson, secrétaire de celle de Pierre-Bénite; Tavernier, Gauthier, de Villeurbanne, etc., etc.

A l'heure où nous quittons Pierre-Bénite, les gymnastes se reposent des fatigues de la journée en dansant à jambes que veux-tu.

Et maintenant, pour terminer, souhaitons à la jeune section de Pierre-Bénite, qui a su organiser si bien sa première fête, de pouvoir en organiser longtemps de semblables.

### L'ALLIANCE LYONNAISE

La société musicale l'« Alliance Lyonnaise », fanfare du 11<sup>e</sup> arrondissement, a offert hier à ses membres honoraires une superbe fête qui comportait un concert, une tombola et un banquet.

La fête a eu lieu hier, à trois heures de l'après-midi, dans la grande salle du Palais d'Art.

Les nombreux auditeurs ont eu le plaisir d'entendre et d'applaudir Mmes Soudey, premier prix du Conservatoire, Poncet, Mlle Mosnier, pianiste, MM. Ambreyt, des concerts de Lyon, Gerbault, Bichonier, Joubard, Stéphane, Léontini, l'artiste caricaturiste, etc., et naturellement l'Alliance lyonnaise qui a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

Un banquet de 100 couverts a suivi immédiatement le concert.

Au dessert, le président honoraire, M. Bouillon, adjoint du 11<sup>e</sup> arrondissement, a pris le premier la parole. Il a remercié les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours. Il a également remercié les membres honoraires et les dames qui avaient répondu à son grand nombre d'invitation qui leur avait été faite.

M. Théron, président de l'Alliance, a rappelé le succès qu'avait obtenu la fanfare au concours de Béziers et a dit qu'il avait entière confiance dans la réussite de la société.

Après le banquet un grand bal a été organisé dans la salle du concert. L'orchestre était composé des artistes de l'Alliance. Les danseurs et danseuses étaient fort nombreux et la plus franche gaieté n'a cessé de régner jusqu'au dernier moment.

### Banquet des Comptables-Teneurs de livres

Les comptables-teneurs de livres, qui sont nombreux à Lyon, ont constitué une chambre syndicale pour se grouper d'abord, puis pour la défense de la corporation; après la chambre syndicale, grâce au zèle et au dévouement de ses membres, on espère arriver prochainement à la constitution d'une société de secours mutuels.

En attendant, la chambre syndicale donnait hier, chez Monnier, place Bellecour, son banquet annuel.

M. Béral, député, président, assisté de MM. Hurbin-Lefebvre et Bouvret, président de la chambre syndicale.

Nous avons remarqué, au nombre des convives, MM. Cohendy, professeur à la Faculté de droit, Bost, Beud, vice-présidents, Angelot, trésorier, Conry et Julien, secrétaires, Durif, docteur en droit, avocat à la cour d'appel, Salignat, Vallet, Pochar, Perreau du Poulet, Danjou, Edom, Buffet, Cousin, Caudron et de nombreux invités.

Au dessert, M. Bouvret a, au nom de l'association, remercié M. Béral, le sympathique député, et a excusé les nombreuses notabilités qui n'ont pu assister au banquet.

Après avoir fait l'historique du syndicat, l'honorable président a donné la parole à M. Béral.

Le député du Rhône a, dans un discours fort applaudi, rappelé que les pouvoirs publics (et lui particulièrement) étaient au service de la société, dont le but éminentement humanitaire mérite d'être encouragé.

MM. Cohendy, Hurbin-Lefebvre ont également pris la parole.

Une poésie de circonstance a été dite par l'auteur, M. Conry, le dévoué secrétaire, et plusieurs amateurs se sont fait entendre dans divers morceaux fort applaudis.

Un tournoi, remporté par le syndicat des comptables-teneurs de livres, qui nous a fait le plaisir de nous convier à sa fête annuelle.

### Progressistes du V<sup>e</sup> Arrondissement

Les républicains progressistes du V<sup>e</sup> arrondissement ont donné, hier, à Saint-Just, une grande fête, au profit d'une œuvre démocratique.

Une grande affluente de spectateurs se pressait au concert qui a eu lieu à 3 heures, avec le concours de l'Harmonie du V<sup>e</sup> arrondissement, de Mlle Letellier, Vernier, de MM. Prudhon, Bellanoy, Thonnard, Pellet. Tous ont été vivement applaudis et ont dû répondre à des bis répétés.

Un grand banquet a été ensuite servi sous la présidence de M. Guilla



